

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/18

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Aides à diverses associations et organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement.
Attribution de deux aides à l'Office National des Forêts.

Il s'agit d'attribuer une aide aux associations Maison de l'Environnement, AQUI'Brie, Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage et Maison du Bornage de la Forêt de Fontainebleau, à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, au Syndicat du Chemin des Roses, à l'Association La Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne et au Comité Départemental du Tourisme Équestre de Seine-et-Marne ; un avenant financier aux conventions pluriannuelles, signées avec chaque partenaire, est proposé à la signature du Président du Conseil général.

Les crédits sont prélevés sur les enveloppes de subventions des opérations "subvention de fonctionnement (ME, assoc)", "espaces naturels sensibles / subvention partenariat", "espaces naturels sensibles / entretien Chemin des Roses", "espaces naturels sensibles / autres participations, partenariats", « espaces naturels sensibles / ONF entretien forêts domaniales » et « espaces naturels sensibles / forêts domaniales - 2011". Cette délibération concerne l'attribution de deux aides à l'Office National des Forêts (ONF).

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général en date du 27 mars 2009 approuvant la convention pluriannuelle avec l'Office National des Forêts (ONF), relative à la subvention du Département pour les frais de travaux d'entretien et d'amélioration liés à l'accueil du public ainsi qu'aux travaux en faveur de la mise en valeur et de la protection de la biodiversité dans les forêts domaniales de Seine-et-Marne gérées par l'ONF,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 28 janvier 2011, relative au vote du budget primitif du Département,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'ONF pour l'exercice 2011, une participation d'un montant de 500 000 € pour l'entretien des forêts domaniales de Seine-et-Marne.

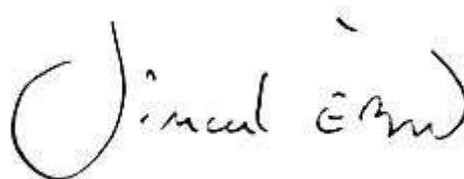
Article 2 : de prélever ces crédits sur l'enveloppe inscrite à l'action « Espaces naturels sensibles / Autres » - opération « E.N.S. / ONF entretien forêts domaniales ».

Article 3 : d'attribuer à l'ONF pour l'exercice 2011, une subvention d'investissement d'un montant de 140 000 € pour l'aménagement des forêts domaniales de Seine-et-Marne.

Article 4 : de prélever ces crédits sur l'enveloppe inscrite à l'action « Espaces naturels sensibles / Autres » - « E.N.S. / Forêts domaniales - 2011 ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ